

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 » — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 9 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 09 minutes du matin, Express.
6 — 45 — — Omnibus.
9 — 02 — — Omnibus.
— — — — — Omnibus.
— — — — — Express.
7 — 22 — — Omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte.
— — — — — Omnibus.
— — — — — Express.
12 — 38 — — Omnibus.
— — — — — Omnibus.
10 — 30 — — Express.
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à h. s.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du Journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

Chronique Politique.

Mardi matin, à l'hôtel des affaires étrangères, M. Kern, ministre plénipotentiaire de la république helvétique, a présenté au président chef du pouvoir exécutif de la République française les lettres de créance que son gouvernement lui a expédiées pour l'accréditer près du Gouvernement nommé par l'Assemblée nationale. Il a exprimé toute sa satisfaction d'être le premier à saluer officiellement, au nom de la république helvétique, le Gouvernement républicain que la France vient de se donner. Il a ajouté que nul plus que lui n'avait le droit de faire des vœux sincères pour son succès, puisqu'il avait l'honneur de représenter une république qui avait su garantir à son pays l'indépendance, l'ordre et la prospérité; mais, si elle est parvenue à ce résultat désirable, c'est en veillant à l'exécution des lois avec une fermeté qui ne s'est jamais démentie.

M. Kern a terminé son allocution en rappelant à M. Thiers qu'il l'avait toujours suivi avec une vive sympathie dans toutes les phases de sa carrière politique, et qu'il était particulièrement heureux de l'avoir vu accepter avec tant de courage et de dévouement la tâche difficile, que lui a confiée l'Assemblée, de réparer les maux de la patrie et d'y fonder des institutions libres.

Le président du conseil a répondu cordialement à ces excellentes paroles. Il a prié M. Kern de donner au gouvernement de la république helvétique l'assurance de ses sentiments de vive et profonde amitié.

« Nos deux pays, a-t-il dit, n'auront aucune peine à vivre étroitement unis; ils s'aiment, se respectent et n'ont que des intérêts communs. La Suisse nous donne de si bons exemples, que nous serions coupables de ne pas lui être reconnaissants, plus coupables encore de ne pas l'imiter dans ce qu'elle fait de bien. Elle ne peut du reste être représentée par un homme à la fois plus sûr et plus distingué que son ministre actuel, et la France n'oubliera pas qu'il a vaillamment partagé les douleurs et les périls de Paris. C'est un lieu nouveau entre la Suisse et nous, et le président du conseil attache un grand prix à en témoigner sa gratitude à M. Kern. »

On fait circuler l'extrait suivant d'une lettre qui aurait été récemment adressée par M. le comte de Paris à l'un de ses amis de Bordeaux.

« Ce qui se fera en France et par les représentants de la France sera bien fait; ce qui serait tenté du dehors serait prématuré et stérile.

« Je n'ai aucune pensée d'ambition personnelle. Je travaillerai loyalement à la solution qui paraîtra devoir assurer le plus sûrement à la France le gouvernement libre, stable et honnête dont elle a besoin.

« Si un accord politique se fait, c'est sur la constitution que doivent porter toutes les stipulations.

« L'important est d'obtenir un appui pour faire triompher les clauses qui nous garantissent un pacte libéral.

« Les questions de personnes ne peuvent être l'objet d'aucune condition.

« L'idée de stipuler une abdication est inadmissible. Nous devons la repousser absolument.
« Il ne faut être ferme que sur les questions de principes, et non sur les questions de personnes. »

TROUBLES A PARIS.

On lit dans le *Journal officiel* du 27 :

« Le gouvernement signale à l'indignation publique des actes déplorables dont la place de la Bastille a été aujourd'hui le théâtre.

« Pendant qu'une foule nombreuse, laissée à toute sa liberté, était attirée par le seul désir de témoigner de son deuil patriotique, un certain nombre d'individus ont assailli les agents inoffensifs de la paix publique.

« Un d'eux a été attaché sur une planche, jeté dans la Seine, et, pendant qu'il s'efforçait de regagner la rive, repoussé à coups de pierres et de crocs au milieu du fleuve, où il a trouvé la mort.

« Un magistrat, venu à son secours, a été obligé de se réfugier dans une caserne.

« Un peu plus tard, un employé d'une compagnie de chemin de fer a failli être la victime de misérables qui affectaient de le prendre pour un ancien sergent de ville.

« La justice militaire recherche les auteurs de ces crimes.

« Le gouvernement, qui protégera ses agents contre le retour de ces méfaits, a pris des mesures efficaces pour rétablir l'ordre dans les quartiers qui en ont été le théâtre.

« Les malheurs de la patrie sont une raison de plus pour qu'il veuille au repos comme à la dignité de la cité, et, avec le concours de tous les bons citoyens, il n'y manquera pas. »

PROCLAMATION DU GÉNÉRAL VINOY.

L'ordre du jour suivant a été affiché sur les murs de Paris :

« Le rappel a été battu cette nuit, sans ordre.

« Quelques bataillons, la plupart trompés, ont pris les armes, et ont servi, à leur insu, de coupables desseins.

« Il n'en est pas moins constant que l'immense majorité de la garde nationale résiste à ces excitations, et qu'elle a compris les devoirs imposés en ce moment à tout bon citoyen, à tout Français digne de ce nom.

« Le Gouvernement lui confie sans hésitation la garde de la cité; il compte sur son dévouement et son intelligence pour maintenir dans ses quartiers un ordre scrupuleux dont elle comprend plus que jamais la nécessité.

« La moindre agitation peut fournir des prétextes et amener d'irréparables malheurs. La garde nationale aidera ainsi la ville de Paris à traverser une crise douloureuse, et elle la préservera de périls que le calme et la dignité peuvent seuls conjurer.

« Les auteurs des désordres seront recherchés activement et mis dans l'impuissance de nuire. Le Gouvernement s'est adressé à la population tout entière, et il lui a fait connaître la situation générale.

« Le général commandant supérieur fait appel à la garde nationale, et, au nom des intérêts les

plus sacrés de Paris et de la France, il attend d'elle un concours actif, dévoué et patriotique.

« Général VINOY. »

L'OCCUPATION DE PARIS.

Voici, d'après le *Gaulois*, comment se fera l'occupation de Paris :

« L'entrée des troupes aura lieu par l'avenue de la Grande-Armée; il est possible que les colonnes se partagent et que l'une entre par le Point-du-Jour.

« L'espace occupé est circonscrit par la Seine, à partir du Point-du-Jour, jusqu'au pont de la Concorde, la ligne des fortifications, depuis le Point-du-Jour jusqu'à l'avenue des Ternes, le faubourg Saint-Honoré et la rue Royale.

« Les Tuileries ne seront peut-être point occupées; cependant le jardin sera évacué par notre artillerie, et le roi de Prusse a annoncé son intention de déjeuner dans le palais. Il est possible que ce projet ne soit pas mis à exécution. L'Élysée est dans le périmètre; si le roi voulait l'occuper, il devrait prévenir les autorités compétentes.

« Le nombre de troupes qui entreront mercredi n'équivaut qu'à un corps d'armée ou un peu plus. Un général du nom de Kamechi (?) commandera l'occupation, indépendamment du général commandant le corps. Les soldats se nourriront eux-mêmes et logeront chez l'habitant, si les bâtiments publics ne suffisent point.

« Les troupes allemandes ne pourront sortir de l'enceinte limitée. Les officiers, ne trouvant pas les moyens de s'alimenter dans les restaurants de ces quartiers, auront peut-être recours à l'habitant.

« La circulation sera libre dans les différents quartiers et on pourra passer des quartiers non occupés à ceux qui le sont, mais aucun garde national ou soldat régulier en armes ne pourra passer la ligne de démarcation.

« L'établissement de la Manutention et le pont qui y aboutit seront tenus en dehors de la ligne d'occupation pour le service de nos soldats.

« Les ponts qui donnent accès dans les quartiers occupés seront fermés et gardés par nous. Un cordons de sentinelles empêchera les soldats et les officiers ennemis de passer du quartier délimité aux autres points de Paris.

« Le palais de l'Industrie est évacué en ce qui concerne le service de l'artillerie; mais les ambulances renoncent à l'énorme travail que donnerait l'évacuation de leur matériel et de leurs provisions; le pavillon de la convention de Genève les protégera.

« Le roi prétend partir pour Berlin samedi prochain.

« L'entrée triomphale des troupes allemandes à Berlin n'aura lieu que le deux mai.

« Les deux mois qui précéderont l'entrée seront consacrés à un grand deuil national pour honorer les morts tombés pendant la campagne de France.

« Le commandant en chef de l'armée de Paris conserve son quartier-général au Louvre.

ÉCHOS POLITIQUES ET PARLEMENTAIRES.

La sous-commission qui a dans ses attributions l'examen des ressources départementales et communales a reçu de M. Durangel, secrétaire-géné-

ral du ministre de l'intérieur, communication de pièces très-importantes. La commission des finances toute entière a dû rentrer en séance pour examiner les travaux des diverses sous-commissions.

La 2^e section et la 8^e commission, qui a pour secrétaire M. Wilson, étudie actuellement, pour y répondre dans le plus bref délai possible, le questionnaire suivant, relatif à l'industrie et au commerce :

- 1° Quel était l'état de l'industrie avant la guerre, dans le département de...?
 - 2° Quel est son état actuel?
 - 3° Quelles seraient à son égard les conséquences probables de la guerre?
 - 4° Quel était l'état du commerce avant la guerre dans ce département?
 - 5° Quel est son état actuel?
 - 6° Quelles seraient à son égard les conséquences probables de la guerre?
 - 7° Quelles sont parmi les diverses branches de l'industrie, celles qui ont le plus souffert dans ce département? Dans quelles proportions ont-elles souffert?
 - 8° Quelles sont, parmi les diverses branches du commerce, celles qui ont le plus souffert dans ce département? Dans quelles proportions ont-elles le plus souffert?
 - 9° Quelles sont les principales causes qui ont amené ces souffrances?
(a) Quel est l'état du crédit dans ce département?
(b) Quelle influence ont eu sur cet état les prorogations des effets de commerce?
(c) Quelle influence a eu à ce même point de vue la rarefaction du numéraire?
(d) Quelle a été, sur l'état général de l'industrie et du commerce, l'influence de la rareté du combustible?
(e) Quelle a été celle de la difficulté ou de la suppression des voies de transport de toute sorte?
 - 10° Quelles sont, aux divers points de vue qui précèdent, les mesures les plus propres à prendre immédiatement, ou même provisoirement, pour rendre l'activité au travail industriel et commercial?
- Puis trois questions spéciales aux départements maritimes ou frontières.

Le *Siècle* annonce que les deux fractions républicaines de l'Assemblée ont tenté sinon une fusion, du moins un accord.

Un discours de M. Louis Blanc en faveur de l'union républicaine aurait produit beaucoup d'effet, mais sans amener de résolutions formelles.

Néanmoins, ajoute le *Siècle*, les représentants qui ont pris part à la réunion ont résolu une entente commune pour plusieurs questions qui ne tarderont pas d'être mises à l'ordre du jour.

D'après l'Agence Havas, voici exactement ce qui se serait passé, dans la réunion de la gauche. Dimanche, les députés de l'extrême-gauche ont fait une démarche auprès de la gauche modérée pour obtenir leur adhésion à une protestation « préparée à l'avance » contre tout traité de paix basé sur une cession de territoire. Malgré les discours de MM. Louis Blanc et Victor Hugo, la réunion a refusé toute manifestation d'opinion, tant

